



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 21 juin 2021

Sainte-Croix, le 15 mars 2021 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----|--|---|
| 1. | RESSOURCES HUMAINES | 2 |
| 2. | NATURALISATION..... | 2 |
| 3. | REPARTITION DES DICASTERES..... | 2 |
| 4. | ASSOCIATION A LA BAZ..... | 2 |
| 5. | INITIATIVE « POUR UN MORATOIRE DE 5 ANS, RECONDUCTIBLE POUR 3 ANS SUPPLEMENTAIRES, SUR L'INSTALLATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES, PAR L'INSTALLATION DE ZONES RESERVEES, AFIN DE PRESERVER NOS PAYSAGES, LA BIODIVERSITE ET NOTRE SANTE » | 3 |
| 6. | FERMETURES ROUTES CANTONALES 254 ET 257 | 3 |
| 7. | ASSERMENTATIONS | 4 |
| 8. | DIRECTIVE MUNICIPALE « ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES SUITE AU COVID-19 »..... | 4 |
| 9. | BILAN DU PROGRAMME DE LEGISLATURE 2016-2021 DE LA MUNICIPALITE | 4 |

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Luel Amare, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), du 17 mai 2021 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des bâtiments, conciergerie

Nous souhaitons plein succès au collaborateur cité ci-avant dans ses nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Jérémy Bron, assistant de sécurité publique, pour le 31 août 2021.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- Une demande de naturalisation dont l'origine est colombienne.

3. Répartition des dicastères

La Municipalité a procédé à une nouvelle répartition de ses dicastères pour la législature 2021-2026. Dès le 1^{er} juillet 2021, son organisation se présentera de la manière suivante :

1^{er} dicastère : M. Cédric Roten, Syndic, suppléant M. Yvan Pahud, Municipal et Vice-Syndic

-- Administration générale, Ressources humaines, Greffe, Informatique et télécommunications, Finances, Promotion économique, Communication

2^{ème} dicastère : M. Yvan Pahud, Municipal et Vice-Syndic, suppléant M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal

-- Travaux, Eclairage public, Réseaux EU-EC, Voirie, Gestion des déchets, Gendarmerie, Sécurité publique, Police administrative et Office de la population, Protection civile, Tourisme, Promotion sportive

3^{ème} dicastère : M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal, suppléant M. Cédric Roten, Syndic

-- Urbanisme et police des constructions, Services Industriels, Gaz, Eau, ACRG, STEP, Défense incendie SDIS, Forêts, Domaines et pâturages

4^{ème} dicastère : M. Sylvain Fasola, Municipal, suppléante Mme Rachel Gueissaz, Municipale

-- Bâtiments, Accueil de jour de l'enfance, Crèche, Garderie, UAPE, Ecoles primaires et secondaires, Association Régionale de l'Action Sociale ARAS, Cohésion sociale et travail social de proximité

5^{ème} dicastère : Mme Rachel Gueissaz, Municipale, suppléant M. Sylvain Fasola, Municipal

-- Culture, Jeunesse et commission des jeunes, Développement durable, Agenda 21, Transports et mobilité, EVAM, Cultes

M. Yvan Pahud, Municipal est désigné Vice-président de la Municipalité pour cette législature.

4. Association à La Baz

Dans le cas de l'occupation d'une propriété privée, la commune intervient lorsque cette occupation représente un risque, en termes de nuisances pour le voisinage ou s'il y a danger pour les occupants. Une dénonciation peut être faite à la gendarmerie en cas de trouble à l'ordre public ou si l'usage et l'état du bâtiment n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

Concernant l'usage de l'ancienne usine Reuge, la Municipalité a relevé des non-conformités que nous avons rappelées au propriétaire. À relever que ce n'est pas un SQUAT, qui signifie selon le dictionnaire logement occupé illégalement, car une association est autorisée par le propriétaire, et ceci par l'intermédiaire d'un contrat de confiance, à occuper ledit bâtiment. Malgré ceci, certains points ne semblent pas respecter certaines clauses du contrat. Une visite sur site est organisée pour lister les points de non-conformité. Les infractions qui seront observées lors de cette visite en présence du propriétaire seront dénoncées aux autorités compétentes, avec injonction d'une mise en conformité des lieux. Si rien ne se fait, des poursuites légales seront entreprises envers le propriétaire et/ou le Comité de l'association et la fermeture du site sera requise.

Quant au Comité de l'association, qui a signé ce contrat de confiance avec le propriétaire, il devra répondre des points quant à la présence de personnes la nuit dans ce bâtiment, non négociable selon les termes du contrat et la collocation de la zone, ainsi que de la mise en conformité de l'usage qu'il souhaite en faire.

5. Initiative « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé »

Une délégation municipale a rencontré le 20 mai dernier des représentants du comité d'initiative « Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé ». Il leur a été remis le courrier des services de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) ainsi que la Direction générale de l'environnement (DGE) qui indique que l'initiative est contraire au droit supérieur et que l'instauration d'une zone réservée destinée à empêcher l'installation d'éolienne serait contraire au Plan Directeur Cantonal et que celle-ci ne pourrait de toute manière pas déployer d'effets juridiques en raison d'un refus d'approbation, par le Département, de toutes les mesures qui seraient prises par la Commune pour exécuter l'initiative.

La Municipalité attend la suite à donner de la part des porteurs de l'initiative qui ont soit la possibilité de retirer l'initiative ou de la maintenir. Dans ce cas, un préavis sera rédigé en demandant son irrecevabilité lors d'un prochain Conseil communal.

6. Fermetures Routes Cantonales 254 et 257

La CR 254 est fermée depuis le 31 mai afin d'effectuer un élargissement et un renforcement des bords sur environ 1,5 kilomètres. Ceci nécessite au minimum 4 semaines de travaux avec une fermeture complète, mise à part l'accès à la Grand-Borne pour le week-end et les secours.

Certains commerçants de l'Auberson ont fait part de leur désarroi vis-à-vis de cette situation après les mois de COVID enduré. La Municipalité n'est pas compétente pour panifier les travaux des routes cantonales, cependant elle va s'efforcer de communiquer au plus vite les prochains travaux planifiés dès connaissance.

A ce sujet, la Municipalité a pris connaissance dans sa séance du 7 juin dernier de la fermeture à tout trafic de la route cantonale RC 257 Col des Etroits – Buttes, cet été, pour des travaux de réfection sur des ouvrages de soutènement qui ont une emprise sur toute la chaussée. Afin que cette fermeture provoque le moins de gêne possible, les travaux sont planifiés pendant les vacances horlogères, **soit du 12 juillet au 13 août 2021.**

Une coordination a eu lieu avec le Canton de Neuchâtel qui procédera également à des travaux de son côté. Une déviation sera mise en place par La Vraconnaz – La Côte-aux-Fées. Ces travaux font suite à des problèmes de qualité des matériaux pierreux utilisés pour le remplissage des gabions lors de notre chantier de 2016.

Par ailleurs, des travaux seront entrepris par la commune pour une réfection des ralentisseurs dès le 21 juin pour une durée de 3 jours. Une circulation alternée sera mise en place.

7. Assermentations

L'assermentation des Conseillers communaux ainsi que de la Municipalité a eu lieu le 26 mai à la salle communale lors d'une séance présidée par le Préfet, M. Fabrice de Icco. Le nouveau bureau a été nommé avec les commissions permanentes et les membres de l'ACRG. Une séance est prévue le 28 juin avec le Bureau pour assermenter les personnes excusées.

8. Directive municipale « Attribution d'aides financières suite au COVID-19 »

Lors du bouclage des comptes 2020, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de Chf 100'000.- dans un fonds, afin de soutenir les entreprises et indépendants précarisés par la crise COVID-19 pour l'année 2020. Suite à diverses annonces 4 dossiers ont été reçus. Des décisions ont été formulées pour trois dossiers et le dernier est en cours de traitement. Les demandes de soutien doivent être transmises au greffe municipal au plus tard jusqu'au 31 août 2021. Nous espérons de nouvelles sollicitations lors des prochaines semaines.

9. Bilan du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité

Pour la 2ème fois, en 2016, la Municipalité de Sainte-Croix a élaboré un programme de législature. Pour rappel, ce programme représente un engagement formel et public, même s'il ne découle d'aucune base légale. Il a pour but de donner la vision de la Municipalité sur l'avenir de notre commune. Il ne préjuge pas de la totalité des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des éléments inconnus en début de législature à justifier des changements. Au travers de son programme de législature, la Municipalité a affirmé des volontés fortes pour construire l'avenir de la commune à long terme. Des priorités ont été définies et des objectifs déclinés en un plan d'action.

En bouclant cette législature 2016 –2021, la Municipalité de Sainte-Croix peut légitimement présenter un bilan positif, qui offre dans certains domaines, dont les infrastructures (Rue du Jura), des réalisations abouties et appréciées. Le plan d'action a été mis en œuvre. Sur 64 activités listées, 39 ont été réalisées (60%), 24 sont en cours de réalisation (38%) et 1 n'a pas été lancée à ce jour. La mise en œuvre de ces activités a permis d'atteindre l'ensemble des 11 objectifs que la Municipalité s'est donnée. Le document récapitulatif est annexé à ce document.

Certes le surgissement de la pandémie de Covid-19 a ébranlé l'année 2020 et contraint l'exécutif à adapter ses missions. Ce bilan de législature en porte la trace, mais il laisse également entrevoir tout ce que l'exécutif souhaite inscrire pour assurer l'avenir.

Sur le plan de son fonctionnement, la Municipalité se réjouit d'avoir su travailler en bonne intelligence et dans un climat empreint de respect et de confiance durant toute la durée de la législature. Cet état d'esprit constructif qui a animé l'Exécutif a permis à ses membres de consacrer toute leur énergie à la recherche des meilleures solutions pour la commune et sa population.

C'est donc avec un sentiment de satisfaction que la Municipalité ferme la page de cette législature si particulière. Au-delà du travail de la Municipalité, c'est à une multitude d'acteurs et de partenaires que notre commune doit ses succès actuels. Le personnel communal, qui a œuvré avec engagement. Le Conseil communal et les commissions, qui ont donné leur temps et leur énergie. Les communes partenaires et les services cantonaux, avec qui les collaborations se sont multipliées. Mais encore et surtout la population de notre commune, les bénévoles et les entreprises de la région qui, par-delà leurs intérêts particuliers, cultivent au quotidien une solidarité locale et un engagement citoyen qui font la force de notre région, le Balcon du Jura.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Bilan de la Municipalité pour le programme de législature 2016-2021

Distribution :

Membres du Conseil communal

Municipalité

Chefs de Service et personnel communal

Programme de législature de la Municipalité 2016-2021

| | | 2021 | Objectifs | 2021 | Activités | 2021 |
|---------|---|------|--|--|-----------|--|
| THEME 1 | Administration générale et personnel | | 1 | Délimiter le rôle de la Commune | 1 | Préciser les prestations des services communaux |
| | | | 2 | Offrir des services de qualité à la population | 2.a | Poursuivre la formation du personnel et maintenir des places d'apprentissage |
| | | | | | 2.b | Adapter les outils aux nouvelles technologies de travail et de communication |
| | | | | | 2.c | Réorganiser les archives communales |
| 3 | Valoriser les infrastructures sportives et culturelles | 3 | Mener une réflexion sur la gestion des ressources humaines | | | |
| THEME 2 | Finances | | 1 | Assurer des finances saines | 1.a | Maîtriser les coûts en priorisant les dépenses |
| | | | | | 1.b | Introduire les règles de frein à l'endettement |
| | | | | | 1.c | Respecter les normes de saine gestion |
| | | | 2 | Préparer l'avenir | 2.a | Assumer ses choix et adapter les ressources aux besoins |
| 2.b | Anticiper les impacts financiers et garantir un équilibre durable de nos moyens | | | | | |
| THEME 3 | Relations extérieures et communication | | 1 | Renforcer la visibilité positive de la commune | 1 | Promouvoir nos activités par l'organisation de séminaires, conférences, assemblées d'associations régionales |
| | | | 2 | Profilier la Commune envers ses partenaires extérieurs | 2.a | Maintenir et renforcer les relations avec nos voisins : Confédération, Canton, Communes et partenaires |
| | | | | | 2.b | Participer activement aux associations régionales et partenariats externes |
| | | | 3 | Mieux communiquer | 3.a | Conception d'une stratégie externe de communication |
| | | | | | 3.b | Réaliser un nouveau film de promotion et une plaquette de présentation |
| THEME 4 | Culture, sport et loisirs | | 1 | Favoriser les activités culturelles, de loisirs et sportives | 1.a | Poursuivre les travaux sur la réalisation d'un musée unique regroupant les richesses locales |
| | | | | | 1.b | Renforcer l'autonomie des commissions sportives et culturelles |
| | | | | | 1.c | Préciser les engagements communaux en faveur des associations et sociétés |
| | | | | | 1.d | Réfléchir à la rénovation des infrastructures existantes selon les besoins et les synergies |
| | | | | | 1.e | Favoriser et faciliter l'organisation d'événements et d'animations |
| | | | | | 1.f | Poursuivre le soutien aux associations en se focalisant sur les actions en faveur de la formation des jeunes |

| | 2021 | Objectifs | 2021 | Activités | 2021 | |
|---------|------|----------------------|------|-----------------------------------|--|--|
| THEME 5 | | Economie et tourisme | 1 | Encourager l'activité économique | 1.a Renforcer la prospection | |
| | | | | | 1.b Favoriser le recours aux services et prestations des entreprises, commerces et artisans locaux | |
| | | | | | 1.c Promouvoir l'implantation de start-up et de PME | |
| | | | 2 | Améliorer l'offre touristique | 2.a Favoriser l'implantation de lieux d'hébergement pour toutes les catégories de touristsites | |
| | | | | | 2.b Se profiler pour de nouvelles activités sportives | |
| | | | | | 2.c Créer des activités afin de valoriser le patrimoine local | |
| | | | 3 | Améliorer la qualité de l'accueil | 3.a Encourager à un accueil de qualité | |
| | | | | | 3.b Etudier l'aménagement d'un lieu de convivialité au village | |
| | | | | | 3.c Aménager une signalétique appropriée | |

| | | | | | | |
|---------|--|---|---|--|--|--|
| THEME 7 | | Urbanisme et mobilité | 1 | Favoriser l'implantation de nouvelles habitations et activités économiques | 1.a Mise en vigueur du nouveau PGA en fonction de la LAT, du plan directeur cantonal et du plan directeur régional | |
| | | | | | 1.b Implanter de nouvelles zones spéciales (PPA) | |
| | | | 2 | Promouvoir la mobilité douce sur le territoire | 2 Etablir un schéma directeur des circulations | |
| | | | 3 | Accroître l'accès aux routes cantonales et aux transports publics | 3.a Suivi de l'étude de la route de Vuiteboeuf-Sainte-Croix | |
| | | | | | 3.b Amélioration de la desserte des transports publics avec nos voisins | |
| 4 | Soutien de l'embellissement du village | 4 Programme d'aide financière pour la rénovation des façades et autres mesures à déterminer | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|----------------------------------|---|---|--|--|
| THEME 8 | | Energie et développement durable | 1 | Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables | 1.a Réalisation d'un plan directeur des énergies et révision du règlement d'aide financière | |
| | | | | | 1.b Poursuivre l'assainissement énergétique des bâtiments communaux | |
| | | | | | 1.c Contacts et études pour favoriser le développement d'un réseau de transport avec la France (co-voiturage, bus) | |
| | | | | | 1.d Mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 adoptée par le Conseil fédéral | |
| | | | 2 | Sensibiliser la population sur les critères de l'Agenda 21 et l'exemplarité de la commune | 2.a Définir un cahier des charges communal sur la base de l'Agenda 21 | |
| | | | | | 2.b Créer un guide de recommandations d'achat éthique interne | |
| 2.c Mise en œuvre des mesures pour la conservation du label cité de l'énergie | | | | | | |

| | | 2021 | Objectifs | 2021 | Activités | 2021 | |
|---------|---------------|------|--|------|-----------|---|--|
| THEME 9 | Santé, social | 1 | Maintenir et développer des soins de qualité et de proximité | | 1.a | Soutenir et participer au développement des structures locales de soins | |
| | | | | | 1.b | Etudier les besoins de logements adaptés en fonction des nouvelles prestations fournies par le nouvel EMS | |
| | | | | | 2.a | Soutenir la vie associative intergénérationnelle | |
| | | | | | 2.b | Valoriser et encourager le bénévolat | |
| | | 2 | Veiller à un équilibre respectueux entre les générations et les communautés. | | 2.c | Collaborer avec l'EVAM afin de permettre aux requérants de s'engager dans la vie communale | |
| | | | | | 2.d | Etre attentif aux groupes sociaux en difficulté | |

| | | | | | | | |
|----------|--------------------------------|---|--|--|-----|---|--|
| THEME 10 | Famille, formation et jeunesse | 1 | Soutenir la formation | | 1.a | Planifier les besoins et réaliser des locaux scolaires de qualité | |
| | | | | | 1.b | Consolider l'entente scolaire | |
| | | | | | 1.c | Renforcer Sainte-Croix en tant que centre professionnel de formation | |
| | | | | | 1.d | Promouvoir les places d'apprentissages | |
| | | 2 | Consolider le bien-être des familles | | 2.a | Compléter l'offre des structures d'accueil de jour des enfants (crèche, garderie, structure d'accueil familial de jour et UAPE) | |
| | | | | | 2.b | Poursuivre les activités parascolaires en fonction des besoins des familles | |
| | | 3 | Favoriser les activités culturelles, sportives et de prévention pour la jeunesse | | 3.a | Soutenir les structures existantes et encourager la création d'une commission des jeunes | |
| | | | | | 3.b | Favoriser l'accès des jeunes aux activités extrascolaires | |

| | | | | | | | |
|----------|----------|---|---|--|-----|---|--|
| THEME 11 | Sécurité | 1 | Garantir la sécurité des personnes et des biens | | 1.a | Développer la collaboration entre la Police cantonale et les divers partenaires | |
| | | | | | 1.b | Maintenir et soutenir un SDIS efficace et fonctionnel basé sur l'engagement et le volontariat | |
| | | 2 | Améliorer la sécurité routière et piétonnière | | 2.a | Réaliser un concept général de circulation et de stationnement | |
| | | | | | 2.b | Sécuriser les cheminements scolaires et les passages piétons | |
| | | 3 | Réduire les incivilités et renforcer le sentiment de sécurité | | 3.a | Améliorer les espaces publics et les lieux de vie | |
| | | | | | 3.b | Réviser le règlement communal de police | |
| | | | | | 3.c | Mettre en œuvre les recommandations de la CSC | |

| | |
|---|-----------------------|
|  | Activité non réalisée |
|  | Activité en cours |
|  | Activité finalisée |

Validé par la Municipalité le 14 juin 2021